

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 13 mars 2018 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :
M. Yves Boyer, maire.
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :
M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 11, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2018-03-067

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en y ajoutant le point suivant :

- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2017

ADOPTÉE

rés : 2018-03-068

NOUVELLE DATE POUR L'ASSEMBLÉE D'AVRIL 2018

Considérant la volonté du conseil municipal de modifier la date initiale de l'assemblée ordinaire du mois d'avril 2018 ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, et appuyé par Sonia Dumais, conseillère, de tenir l'assemblée ordinaire du mois d'avril le 9 au lieu et place du 2 avril 2018 à 19 h.

ADOPTÉE

rés : 2018-03-069

PROJET DE MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION – DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC

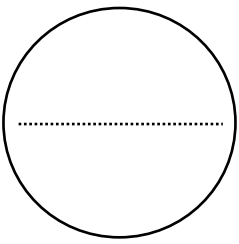
Considérant les démarches engagées par la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington avec le mandat confié à Tetra Tech (réf : 2018-02-035) ;

Considérant que des engagements sont nécessaires de la part de la Municipalité dans le cadre de la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) auprès du *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MDDELCC), pour le projet de mise à niveau de la station d'épuration de la municipalité ;

Considérant que le projet ne contrevienne pas aux différents règlements municipaux ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, et appuyé par Daniel Laplante, conseillère, que la Municipalité :

- Autorise Tétra Tech à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;



- S'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;
- S'engage à respecter les exigences de rejet ;
- S'engage à mettre en œuvre le programme de suivi ;
- S'engage à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement ;
- S'engage à transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAE ;
- S'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration ;
- S'engage à former un opérateur qualifié.

ADOPTÉE

rés : 2018-03-070

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –
REDDITION DE COMPTES 2017**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de **69 163 \$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu' un rapport spécial de vérification externe n'est plus exigé.

En conséquence, il est proposé par Sonia Dumais, conseillère, appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

rés : 2018-03-071

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 30 sur une proposition de Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018.